



Procès verbal destruction Lait demi écrémé pasteurisé BIO FERMIER

Le 08 septembre 2025 à 10h00

Le maire d'Aussac-Vadalle, ou son représentant désigné, constate ce jour la nécessité de procéder, à la destruction de 2 bidons de 5 litres de lait demi écrémé pasteurisé BIO FERMIER lot n° L36L de la Ferme de La grande Dennerie livrés par la Société FORNEL – Barbezieux.

Motif :

A sa prise de poste à 8h00 Madame Mélanie DARDILLAC cuisinière a constaté que les 2 bidons de lait n'avaient pas été mis au frais comme mentionné sur l'étiquette « A conserver entre 0 et + 6° C ».

La température du lait s'élevait à + 11°.

Mode d'élimination : composteur de l'école

Régine LIOT
Adjointe au Maire